

Boissy-Saint-Léger ■ Chennevières-sur-Marne ■ Noisieu ■ Ormesson-sur-Marne ■
Le Plessis-Trévisé ■ La Queue-en-Brie ■ Sucy-en-Brie

Journal du tri

de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Octobre 2010 - n° 15



ECO
EMBALLAGES

Haut Val-de-Marne
Communauté d'Agglomération



EDITO

UN NOUVEAU MARCHÉ EN AVRIL 2011

La société ISS-Environnement, qui a la charge du ramassage des déchets ménagers, ne respecte pas le cahier des charges qu'elle s'était engagée à mettre en œuvre en 2009. Les containers ne sont pas collectés régulièrement, parfois pas du tout, ou avec des décalages dans les jours de la semaine. Des containers, que les habitants ont pris soin de trier, sont mélangés... pour aller peut-être plus vite !

Conscients de tous ces dysfonctionnements, que beaucoup d'habitants nous signalent – ce dont nous les remercions – les élus communautaires ont invité l'entreprise à s'expliquer, et à préciser les mesures qu'elle prenait pour remédier aux difficultés rencontrées quotidiennement. Malgré les injonctions qui lui sont faites, le service n'est pas à la hauteur de ce que chacun est en droit d'attendre.

Les élus ont en conséquence décidé de ne pas renouveler le contrat avec la société ISS-Environnement, contrat qui vient à expiration le 5 avril 2011. Ils ont décidé de relancer un nouvel appel d'offres, dès cet automne, afin de conclure un nouveau marché avec une entreprise plus soucieuse du respect de ses obligations. Un nouveau cahier des charges a été récemment mis au point par les instances communautaires.

En attendant ce nouveau marché, la Communauté d'Agglomération s'emploie à mettre instamment en demeure le prestataire actuel d'améliorer son service et de respecter le tri sélectif.

Roger GUILLEMARD
Vice-Président
de la Communauté d'Agglomération
du Haut Val-de-Marne
chargé des réseaux et résidus urbains

Collecte des emballages

Ce qu'on doit mettre dans le bac jaune...

Nous vous rappelons les 5 grandes familles d'emballages à mettre dans le bac jaune :

- ✓ les emballages métalliques : conserves, cannettes de sodas
- ✓ les cartonnettes, les sur-emballages en carton
- ✓ les briques alimentaires
- ✓ les journaux-magazines
- ✓ les bouteilles et flacons plastiques.

Vous trouverez dans les pages suivantes un éclairage sur les emballages en plastique qui restent la plus grande source d'erreurs. Quelque soit le type d'emballages, la règle d'or est que, en cas de doute, on dépose le déchet dans le bac bordeaux.

Avec un taux de refus moyen en 2009 de 33,92 % (en légère diminution par rapport à 2008, 34,77 %), la Communauté d'Agglomération est encore bien loin des objectifs nationaux fixés par Eco-Emballages aux alentours de 25%.

Ensemble, nous pouvons améliorer notre geste de tri. N'hésitez pas à demander le *Guide de tri* si vous ne l'avez plus sur contact@agglo-hautvaldemarne.fr

Et toujours à votre service un numéro unique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

En dehors de ces plages horaires, laissez vos coordonnées sur le répondeur pour qu'on puisse traiter votre demande.

N° Vert 0 800 099 719

Appel gratuit

Rappel des consignes de présentation des déchets verts

En sacs :

laisser vos sacs plastiques ouverts car le contenu des sacs est vidé dans la benne !

En fagots :

faire des fagots de 1,20 m de long et de 25 kg maximum. Les branches ne doivent pas excéder 10 cm de diamètre.

Merci de ne pas utiliser de fil de fer pour maintenir les fagots, utiliser de la ficelle.

SOMMAIRE

► Tout sur le recyclage du plastique p.2 et 3 ► En bref p.4 ► les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques p.4 ► Horaires et jours d'ouverture de deux déchetteries communautaires p.4

Pour recycler, il faut trier !

Zoom sur ... le plastique

Bouteilles et flacons plastiques = bac jaune

Aujourd'hui en France, plus de 5 bouteilles sur 10 sont triées par les habitants. En 10 ans, le recyclage des plastiques a été multiplié par 8.

225 000 tonnes ou 6,45 milliards de bouteilles ont été recyclées en 2009 en France.

412 tonnes de plastique ont été collectées sur le territoire communautaire en 2009 !

Le plastique, très présent dans nos emballages, est le matériau qui engendre le plus d'erreurs de tri.

En suivant quelques consignes simples, nous améliorerons nos performances, c'est un pari à tenter ensemble !

Pour les plastiques : une consigne simple à retenir :

- ✓ bouteilles et flacons

On ne recycle que les emballages en forme de bouteille et de flacon

- ✓ vides et avec leur bouchon

Avant de les mettre dans le bac jaune, on vide bien les bouteilles et flacons et on remet le bouchon

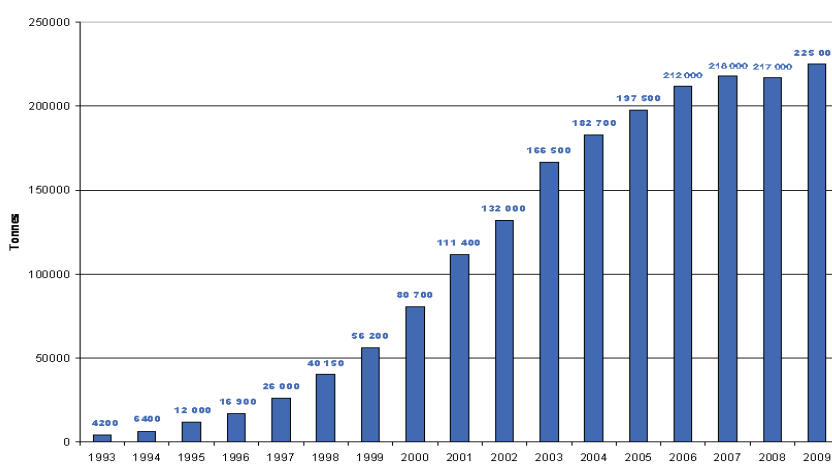
transport et du recyclage excèdent le bénéfice qui pourrait en être tiré.

Le cas est très différent en ce qui concerne les bouteilles et les flacons plastiques. Ces derniers contiennent plus de matière (35 grammes en moyenne). Leur tri, leur transport et toutes les étapes de leur recyclage sont encore largement intéressants d'un point de vue environnemental et économique.

Pourquoi trier les bouteilles et les flacons plastiques et pas les autres emballages plastiques ?

Ce que l'on recycle, ce sont des objets, pas des matériaux. Tous les matériaux sont recyclables. Il n'existe que des différences de collecte et de tri. La possibilité de recycler un matériau ne dépend pas de sa nature mais de la possibilité d'en disposer en qualité et quantité suffisantes.

Ces raisons expliquent pourquoi le recyclage des pots de yaourt (5 grammes) par exemple n'est pas mis en place. Il y a trop peu de matière plastique dans les pots de yaourts. Le coût et les impacts sur l'environnement, du



Evolution des tonnes d'emballages plastiques recyclés issus du dispositif français de valorisation des emballages ménagers (tous modes de reprise confondus)

Tous les emballages en plastique à mettre dans le bac jaune



Les bouteilles et flacons alimentaires



Les bouteilles et flacons d'entretien



Les bouteilles et flacons divers



Les bouteilles et flacons de produits d'hygiène

Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !

Pour recycler, il faut trier !



, tout le reste en plastique = bac bordeaux

Les erreurs de tri les plus fréquentes A ne pas mettre dans le bac jaune



Quelques conseils pour le tri :

- ✓ Eviter d'imbriquer les bouteilles dans des boîtes de conserves ou des cartons.
- ✓ Ne mettre que des bouteilles et flacons vides.
- ✓ Quand on veut gagner de la place, aplatir les bouteilles dans le sens de la longueur plutôt que de les compacter verticalement.
- ✓ Ne jamais mettre de bouteilles contenant des seringues dans la collecte sélective.

La deuxième vie des emballages

Chaque tonne de plastique recyclé fait économiser entre 600 et 800 kilos de pétrole brut.

Quelques exemples d'objets courants fabriqués avec des bouteilles ou des flacons plastiques recyclés :

- 12 bouteilles de soda pour faire le rembourrage d'un oreiller
- 67 bouteilles d'eau pour faire le garnissage d'une couette de deux personnes
- 27 flacons de liquide vaisselle pour faire une veste polaire
- 450 flacons de lessive pour faire un banc de jardin

Quelques exemples de produits contenant du plastique recyclé



Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !

Pour recycler, il faut trier !

En bref ... En bref ... En bref ...

● Sortez vos bacs quand ils sont pleins !

Afin d'optimiser au maximum les tournées de collecte, veillez à ne sortir vos bacs (notamment le jaune et le vert) que lorsqu'ils sont pleins. Une fois tous les 15 jours peut être suffisants dans certains cas.

● Les encombrants

Un encombrant est un objet d'origine ménagère ne pouvant être collecté dans le cadre des ordures ménagères à cause de son poids ou de son encombrement comme un sommier, un matelas, un petit meuble, une chaise, une table...

Les produits non acceptés

Les déchets de travaux tels que le plâtre, les gravats, le béton, la terre, le carrelage, la plomberie, les vitres... Les déchets d'automobiles, de motos... Et les déchets trop lourds pour être soulevés par deux personnes.

Le volume toléré est de 1m³ par adresse. L'objet manipulé par deux hommes doit pouvoir être déposé dans le camion de collecte ce qui exclut les gros ballons d'eau chaude, les cuves à mazout, les objets lourds en fonte...



La Queue-en-Brie

Collecte des D3E

(déchets d'équipement électriques et électroniques)

Déposer tous vos déchets électriques et électroniques à la déchetterie de La Queue-en-Brie, 600 route de Brie.

Les produits acceptés :



**Réservées
aux particuliers**

Sucy-en-Brie

20 avenue de la Sablière

**Lundi - mercredi - jeudi vendredi
de 13h30 à 17h30**

**Samedi
de 9h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30**

**Dimanche
de 9h30 à 12h30.**

**Fermeture au public le mardi
et les jours fériés**

Déchetteries communautaires

Horaires et jours d'ouverture

sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



La Queue-en-Brie

600 route de Brie

**Mardi - mercredi - jeudi vendredi
de 13h30 à 17h30**

**Samedi
de 9h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30**

**Dimanche
de 9h30 à 12h30.**

**Fermeture au public le lundi
et les jours fériés**

Journal du tri de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Directeur de la publication : René DESSERT, Président de la CAHVM - Directeur de la rédaction : Roger GUILLEMARD, Vice-Président en charge des réseaux et résidus urbains
Création et réalisation : service communication de la CAHVM.

Photos : service communication de la CAHVM - Valorplast - Imprimé à 46 000 exemplaires sur papier recyclé par DESBOUIS GRESIL

CA Haut Val-de-Marne - 19 avenue de la Sablière BP 11 94 371 Sucy-en-Brie CEDEX Tél. 01 56 74 19 00 - mail : contact@agglo-hautvaldemarne.fr - Site : www.agglo-hautvaldemarne.fr

